

1- Présentation du conseil d'école :

- Représentants des parents d'élèves :

Mme Hélène VILLE
Mme Clémentine RIFF-YVERT
Mme Géraldine DUPRAT
Mme Linda MABREK

Absents : Mme Floriane MATHIEU, Mme Myriam QUEROY, Mme Nathalie RUISI, Mme Murselaj SHABANAJ.

- Mairie : Mme Renosi
- équipe enseignante

Mme Bert Anaëlle CP
Mme Vincent-Viry et Mme Cordelier CP-CE1
Mme Hani Elodie CE1-CE2
Mme Bugahny tiffany CE1-CE2
Mme Blugeot Julie CM1-CM2
Mme Gerriet Marion CM2
Mme Ouarti Sarah CM1 (décharge de M. Têtu) et M. Têtu CM1
Mme Millon coordonnatrice du dispositif Ulis

2- Rentrée 2025 :

- arrivées / départs au sein de l'équipe enseignante

Mme Page et Mme Philippe sont parties. Mme Bugajny et Mme Vincent-Viry les remplacent. Mme Vincent-Viry étant à temps partiel, Mme Cordelier la complète.

- répartitions des élèves dans les classes au 6/11/2025

Répartition par classe 2025-2026	
CP	20
CP/CE1 - 10/10	20
CE1/CE2 - 8/12	20
CE1/CE2 - 8/11	19
CM1/CM2 - 6/14	20
CM1	21
CM2	23
TOTAL	143

- Dispositif ULIS

Le dispositif Uli accueille 12 élèves reconnus par la MDPH avec des profils très différents. Le dispositif leur permet d'avoir une scolarité adaptée. Les élèves sont inclus dans le dispositif afin de répondre à leurs besoins.

- évaluations nationales de début d'année :

Des évaluations nationales de début d'année ont été faites dans toutes les classes. Elles montrent une grande hétérogénéité dans les résultats de nos élèves. Un rendez-vous a été proposé à tous les parents de l'école.

- Pour remédier aux difficultés des élèves :

sollicitation du RASED : maître E pour du soutien en petits groupes, psychologue scolaire pour aider les enseignants dans l'accompagnement des élèves et pour la constitution des dossiers d'orientation.

Soutien en dehors du temps scolaire : Aide Pédagogique Complémentaire

PPRE : il s'agit d'un document présenté aux familles qui présente les difficultés / réussites des élèves et les différenciations mises en place dans la classe (support adapté, exercices différenciés, tutorat, remédiation avec l'enseignant, APC, RASED, décloisonnement...).

PAP : rédigé par le médecin scolaire.

Sollicitation du PAS : voir brochure en annexe

3- Programme pHARe : la gestion des situations d'intimidation

La lutte contre le harcèlement est la priorité du ministère. Elle se base autour de 3 axes : la prévention, la détection et la résolution

Prévention et détection : tous les élèves, à partir du ce2, répondront à un questionnaire d'auto-évaluation sur les conflits à l'école (entre le 6 et 21 novembre). C'est une grille visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes d'intimidation..

Voir grille [en annexe](#)

Un temps banalisé, d'environ 2 heures sera l'occasion de mettre l'accent sur la prévention et la détection des situations de harcèlement, conditions premières de la protection des élèves victimes.

Cette année, certaines classes vont réaliser des affiches qui seront exposées dans le couloir (toutes les classes sauf CP et CP-CE1).

Résolution des situations de conflits :

Voir Annexe : [Flyer famille](#)

Méthode de préoccupation partagée.

C'est une méthode pour laquelle nous sommes formés qui consiste à recevoir l'élève cible, les élèves intimidateurs et les élèves témoins lors d'entretien très court. L'objectif, en se basant sur l'empathie, est de faire changer le comportement des élèves intimidateurs. Nous sommes amenés à rencontrer régulièrement les élèves sur 15 jours. Il n'y a pas de sanction si les élèves ont changé de comportement.

En fonction des situations, les parents des élèves intimidateurs seront informés. Les parents de l'élève cible le seront systématiquement.

L'objectif recherché est le changement de comportement de l'élève ou des élèves intimidateurs.

Cinq enseignants référents à l'école : Mme Gerriet, Mme Blugeot, Mme Bugajny, Mme Bert et M. Têtu.

4- Budget de fonctionnement alloué par la mairie et point sur les travaux

- budget pour les commandes 7 794€ (+ 150€ pour le dispositif ULIS) pour les fournitures scolaires, les livres, le matériel pédagogique et le petit matériel

- Transport : 1440€

- Cycles piscine : 4 classes à la piscine olympique : ce1-ce2 de Mme Bugajny, cm1/cm2, cm1 et cm2. Le coût des bus pour les rotations est très important.

- retour sur le bassin temporaire : cycle piscine pour les CP, CP/CE1 et CE1/Ce2 de Mme Hani. La taille du bassin est idéale pour les petits (CP/CE1) cependant pour pouvoir assurer la sécurité et les cours de natation, un enseignant supplémentaire est nécessaire. Stage de 15 jours qui est très profitable pour les enfants et qui leur permet de progresser rapidement.

5- point sur les travaux : Insonorisation des salles de classe qui va commencer cette année.

Voici les travaux prévus d'ici fin 2025 sur votre école :

- Création d'un vestiaire pour les agents communaux dans la zone infirmerie en primaire
- Rénovation en peinture d'un mur de la salle des maîtres (tableau déplacé)
-

En 2026 : faux plafonds et rénovation de salles de classe (2 à 3 classes).

6- Règlement de l'école Lecture et vote à main levée (les parents suppléants n'ont pas le droit de vote).

Voir Annexe.

Rappel sur :

- le besoin de ponctualité,
- le besoin d'assiduité, en cas de nécessité, il est possible de faire une demande d'absence exceptionnelle environ 1 mois avant , à transmettre à l'école qui la transmettra à la DASEN.
- sur les sorties des élèves à 16h45 (les enseignants ne sont plus responsables des élèves à 16h45), les élèves attendront les parents devant le portail (pas dans l'école).
- sur la nécessité d'utiliser Educartable.
- rappel sur les sanctions : dans le cadre d'une situation d'intimidation, si la MPP ne fonctionne pas, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion en accord avec la mairie et l'Inspecteur.

Vote :	Pour : 13	contre : 0	s'abstient : 0
---------------	-----------	------------	----------------

7- Sécurité : incendie / PPMS

Le PPMS est un « plan particulier de mise en sûreté ». Il s'agit de mettre en place un plan d'action en cas de risques majeurs (principalement tempête) ou en cas d'intrusion. Il y a différents scénarios envisagés pour lesquels il est prévu soit de se confiner, soit de fuir, en fonction du danger. Un exercice a été fait avant les vacances. Un deuxième aura lieu durant l'année. Des exercices incendie

sont également faits régulièrement (2 à 3 dans l'année). La mairie, sur les temps périscolaires, fait les mêmes exercices.

9- Projets à venir :

école et cinéma : toutes les classes

cycle 3 : exposition de minéraux et de fossiles à la Grande Orangerie du Jardin de l'Arquebuse : « 200 millions d'années sous les mers ! »

EPS avec les élèves de STAPS : gymnastique les mardis après midi. Les enseignants doivent évaluer les stagiaires à la fin du cycle sur leurs compétences éducatives. 3 classes concernées.

Petits champions de la lecture : lire devant un auditoire en mettant le ton. Des lauréats seront choisis pour représenter l'école et affronteront les lauréats du département.

chorale en décembre

- mardi 16 décembre à 17h00 pour les CM1 et CM2
- jeudi 18 décembre à 17h00 pour les CP-CE1-CE2

Vente de gâteaux (apportés par les parents) et de boissons chaudes (préparés par l'école) pour aider au financement de sorties de fin d'année.

Besoins de bancs à réserver auprès de la mairie.

Projet de sorties de fin d'année :

- cycle 2 : parc des oiseaux ?
- cycle 3 : Projet de sortie à Paris en réflexion (1 journée)

Une participation des parents à hauteur de 25€ à 35€ sera envisagée en fonction des devis.

8- Régime sans viande à la cantine

Les parents demandent que les menus soient plus détaillés notamment lorsque de la viande est servie alors qu'elle ne figure pas au menu.

Une fois par semaine, un menu végétarien est proposé mais pas de régime végétarien.

Réponse de la mairie : c'est plus cher de proposer pour chaque repas une alternative sans viande.

Depuis le début de l'année, la cantine a eu recours aux menus de substitution à trois reprises car les repas livrés ne respectaient pas les températures acceptables (problème de chaîne du froid, risque sanitaire). Ces repas sont constitués de chips et salades de pâtes ce qui ne satisfait pas les parents. Les repas ne sont pas remboursés. Dans ces cas-là, les parents souhaiteraient en être avertis, peut-être par mail.

Certains parents pourraient venir chercher leur enfant s'ils le souhaitent mais le repas sera facturé.

Compte-rendu rédigé par M. Têtu et Mme Gerriet